

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LANGUES ANCIENNES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



BULLETIN DE LIAISON

année 2012

I. LE MOT DU PRÉSIDENT

II. RÉUNION DU BUREAU ET DU COMITÉ DU 7 JANVIER 2012

III. RÉUNION DU BUREAU DU 17 MARS 2012

IV. TEXTES D'AUTRES ASSOCIATIONS

V. CONGRÈS D'ORLÉANS

VI. LES LANGUES ANCIENNES AU SÉNÉGAL

numéro 1

Siège social : École Normale Supérieure – 45, rue d'Ulm – 75005 PARIS

Table des matières

I. Le mot du Président.....	3
II. Réunion du Bureau et du Comité du 7 janvier 2012.....	8
Annexe 2.....	20
III. Réunion du Bureau du 17 mars 2012.....	24
IV. Textes d'autres associations.....	28
V. Congrès d'Orléans.....	33
VI. Les langues anciennes au Sénégal.....	37

I. Le mot du Président

Chers collègues,

C'est le dernier « mot du président » que je vous adresse aujourd'hui, puisque le congrès d'Orléans, au début du mois de juin, sera le moment où je quitterai cette charge. Je ne vais pas dresser ici l'état de la situation ni le bilan de ce que nous avons fait dans cette situation ; il y aura, pour cela, le rapport moral présenté devant l'Assemblée générale à Orléans. Je vais donc m'en tenir à quelques points. Au moment où j'écris, nous traversons une période électorale pendant laquelle le temps de l'action est, en quelque manière, suspendu. Demeurent cependant nos préoccupations immédiates, je veux dire celles qui nous sont exprimées par les adhérents de l'APLAES.

Première épreuve orale du CAPES de Lettres classiques

Au premier rang de ces préoccupations figurent les questions posées par beaucoup de collègues à propos de la première épreuve orale (en langue ancienne) du CAPES externe de Lettres classiques. J'en dis quelques mots parce qu'elles relèvent d'une urgence certaine. Où en sommes-nous là-dessus ? De multiples courriers adressés au Ministère nous ont permis d'obtenir les précisions suivantes : que pour l'instant le poids respectif de la traduction et du commentaire dans l'attribution de la note n'était pas fixé, et qu'il y aurait une marge de tolérance pour la forme précise des commentaires. La dernière réponse officielle du Ministère, courrier daté du lundi 16 avril 2012 et reçu, donc, dans la semaine du 16 au 21, m'assure que le Ministre a pris connaissance de ma lettre du 10 février 2012 « avec toute l'attention qu'elle mérite » et « a demandé à Madame la Directrice générale des ressources humaines de procéder à une étude attentive de ce dossier et de (me) tenir informé de la suite réservée à (ma) démarche ». Pour l'instant, donc, les résultats que nous avons obtenus peuvent être considérés comme assez maigres. Et l'on peut se demander s'il y en aura d'autres. Croyez pourtant que j'ai multiplié les interventions, au risque de susciter chez certains interlocuteurs une sorte d'agacement. Je fais figurer en annexe à ce « mot du Président » une grande partie des correspondances échangées.

Menaces de suppression de filières Lettres classiques

Nos démarches (voir le site de l'APLAES) ont obtenu le soutien de quelques personnalités (dont le sénateur Jacques Legendre, qui pose, en date du 30 janvier 2012, une question écrite au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur le sort des filières de Lettres classiques dans les Universités) ; la réponse d'un président (dont on peut extraire cette phrase : « je constate avec vous que l'évolution de l'université française fragilise les disciplines 'fondamentales', qu'il s'agisse de la culture classique ou de la recherche fondamentale en Sciences ») ; une manifestation de solidarité de l'ALES (Association des Linguistes de l'Enseignement Supérieur) exprimée par mail de son président André Rousseau (Lille III) qui dit son Association prête à « se joindre à (n)ous pour défendre une filière menacée à Rennes II » (mail du 21 février 2012). Aux dernières nouvelles, à Rennes, la licence de Lettres classiques, en sursis, serait maintenue jusqu'à son éventuel remplacement par une nouvelle licence « Culture classique et modernité européenne », dont la maquette a été élaborée et dont le dossier doit être consolidé. Le Ministre L. Wauquiez a répondu par lettre en date du 21 mars 2012 à la lettre que je lui avais envoyée au mois de janvier (ces correspondances sont sur le site de l'APLAES) ; de sa réponse, on peut extraire deux choses, l'idée d'un effet positif espéré du « renforcement des langues anciennes en première année de classe préparatoire littéraire », et celle de « mettre en place une stratégie nationale de formation (...) permettant de conforter

différents pôles d'excellence autour des domaines majeurs de notre patrimoine culturel, tels que les humanités classiques » ; faut-il comprendre qu'il s'agit de « pôles d'excellence » géographiques ? On peut le redouter et c'est un point sur lequel il faudra veiller dans les mois qui viennent si rien ne change dans les intentions et les attitudes de ceux qui sont aux responsabilités.

Rencontres avec des représentants de formations politiques

Conformément à une décision prise dans la deuxième partie de l'année 2011, nous avons sollicité et obtenu, depuis l'automne 2011 jusqu'au printemps 2012, des rencontres avec des personnalités chargées des questions de l'Université au sein des différents partis politiques, en privilégiant la demande de rendez-vous avec des membres des équipes de campagne de candidats à la Présidence de la République. Les comptes rendus sont sur le site de l'Association. Quels qu'en soient les résultats tangibles, nous avons bien fait d'effectuer ces démarches. Non seulement nous avons pu exposer nos conceptions et nos suggestions auprès d'interlocuteurs qui nous ont toujours bien reçus, mais à plusieurs reprises nous leur avons apporté sur des points précis des informations qu'ils n'avaient pas et qui les ont parfois laissés ébahis, quelle que fût leur appartenance politique ; par exemple, tous se refusaient à croire que le CAPES de Lettres modernes puisse ne plus comporter aujourd'hui aucune épreuve de langue ancienne.

Relations avec les autres associations

Parallèlement à ses propres démarches, l'APLAES a cosigné un texte proposé par la SEL et inséré à titre payant dans quatre hebdomadaires (Le Monde, Le Figaro, Libération, La Croix) le 12 avril 2012. Cette « Lettre ouverte aux candidats à la Présidence de la République française », centrée sur « la maîtrise du français » et sur « l'apprentissage des langues et cultures de l'antiquité gréco-latine » avait pour but d'attirer l'attention des candidats et de les inviter à s'exprimer sur ces questions.

Dans le cadre de sa contribution au « Forum des Sociétés savantes », l'APLAES a pris sa part (fin janvier 2012) de la rédaction d'un texte (<http://www.societes-savantes.org/node/15>) adressé aux mêmes candidats et diffusé après avoir obtenu la signature d'un certain nombre de sociétés et d'associations. Nous continuons à penser que, demain comme aujourd'hui, il est d'une extrême importance que toutes les associations et groupes porteurs des mêmes valeurs agissent aussi souvent que possible de manière solidaire et cohérente pour avoir plus de poids.

En conséquence de sa réflexion sur les circonstances actuelles, le Bureau proposera aux adhérents, dans le cadre de l'Assemblée générale au congrès d'Orléans, plusieurs motions exprimant ses positions aussi bien sur des aspects généraux de la situation universitaire que sur des points plus précis. C'est pourquoi nous espérons vous retrouver nombreux à ce Congrès. Je ferais volontiers une suggestion : lorsque, immédiatement après le Congrès, vous aurez reçu le texte de ces motions par le canal habituel (le Secrétaire national de l'Association transmet les documents aux secrétaires de section), il faudrait que chacun les envoie aux candidats à la députation de sa propre circonscription, puisqu'on sera à la veille des élections législatives. Le Bureau national de l'APLAES, en effet, transmet ces textes à un certain nombre de destinataires, parmi lesquels des politiques ; mais il ne peut le faire auprès de tous les candidats de toutes les circonscriptions, et pour cela il comptera sur vous.

Je crois que, quels que soient les résultats des péripéties électorales qui animent en ce moment le pays, les problèmes auxquels nous nous heurtons et tentons de faire face ne vont pas connaître de changements radicaux ni immédiats. Ce que nous disons à différents interlocuteurs depuis des mois devra continuer à être dit, que ces interlocuteurs restent les mêmes ou qu'ils soient renouvelés. Je pense que la nouvelle présidence de l'APLAES qui prendra le relais dès le début de juin 2012 aura beaucoup de travail, peut-être plus que je n'en ai eu moi-même. J'aurai terminé mon mandat, en effet, dans un contexte politique de fin de législature et de présidence ;

la seconde moitié de l'année 2012 va nécessairement voir, quelles que soient les nouvelles équipes qui seront aux affaires, le redémarrage d'une activité soutenue en direction de l'Université... Il faudra veiller de très près aux choses et être très attentif et disponible.

Jean-Yves Guillaumin
Président de l'APLAES

ANNEXE : Rappel des courriers envoyés au Ministère par le Président de l'APLAES, à propos de la première épreuve orale du CAPES externe de Lettres classiques :

10 octobre 2011, au MEN : « Monsieur le Ministre, La session 2012 du CAPES de Lettres classiques verra entrer en vigueur, à l'oral, le tirage au sort entre français et langue ancienne pour la première épreuve. L'épreuve orale de langue ancienne aura donc la même importance, en temps de préparation et en temps de passage, que celle de français. C'est une nouveauté pour les candidats aussi bien que pour les collègues qui sont chargés de les préparer au CAPES. Notre Association trouverait donc utile que soient publiés, pour éclairer les futurs candidats de juin-juillet 2012, des « sujets zéro » de cette épreuve, comme il avait été fait avant l'instauration d'un nouveau système d'épreuve unique de langues anciennes à l'écrit du même concours, après la modification générale de sa structure. Dans l'attente de la réponse que vous voudrez bien accorder à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération. » En réponse, le Ministère annonçait (lettre du 2 décembre 2011) « la mise en ligne d'une note de commentaires, au tout début de l'année prochaine ».

10 février 2012, au MEN : « Le Bureau de notre Association m'ayant chargé en 2011 de vous écrire, à la suite d'une innovation importante (tirage au sort entre français et langues anciennes) concernant la première épreuve orale du CAPES Lettres classiques dès la session de 2012, pour solliciter des précisions sur la manière dont se passerait cette interrogation en langues anciennes (puisque'elle acquiert désormais un poids tout autre que dans l'ancien système), vous avez bien voulu me répondre, par lettre du 2 décembre 2011, qu'il était 'prévu, comme le ministère de l'éducation nationale le pratique toujours en pareille circonstance, la mise en ligne d'une note de commentaires, au tout début de l'année prochaine'. Pourriez-vous nous indiquer de manière plus précise à quelle date sera effectuée cette mise en ligne ? Nos collègues chargés de la préparation aux épreuves du CAPES de Lettres classiques souhaiteraient avoir ces éclaircissements de façon assez rapide. En particulier, quelle importance relative le jury attribuera-t-il, pour fixer la note dans cette première épreuve orale du CAPES de Lettres classiques, au cas où le sort l'aura affectée aux Langues anciennes, à la traduction du texte et à son commentaire ? Pour le texte latin ou grec qui aura été proposé au candidat, le jury acceptera-t-il un commentaire linéaire aussi bien qu'un commentaire organisé ? Est-il prévu une question systématique de grammaire, comme dans le cas de l'interrogation de français ? »

7 mars 2012, au MEN : « Le Bureau de notre Association m'ayant chargé en 2011 de vous écrire, à la suite d'une innovation importante (tirage au sort entre français et langues anciennes) concernant la première épreuve orale du CAPES Lettres classiques dès la session de 2012, pour solliciter des précisions sur la manière dont se passerait cette interrogation en langues anciennes (puisque'elle acquiert désormais un poids tout autre que dans l'ancien système), vous avez bien voulu me répondre, par lettre du 2 décembre 2011, qu'il était 'prévu, comme le ministère de l'éducation nationale le pratique toujours en pareille circonstance, la mise en ligne d'une note de commentaires, au tout début de l'année prochaine'. Par lettre du 10 février 2012, je vous ai indiqué que, aucune mise en ligne n'ayant encore été faite à notre connaissance, nos collègues chargés de la préparation aux épreuves du CAPES de Lettres classiques souhaiteraient avoir ces éclaircissements de façon assez rapide. Je me permets aujourd'hui de renouveler notre demande de façon insistante. En particulier, comment s'effectue le tirage au sort ? Y a-t-il d'abord un premier tirage entre Français et Langues anciennes, puis un second tirage entre Latin et Grec dans le cas où le candidat a tiré les Langues anciennes ? Ou bien y a-t-il un unique tirage dans lequel Français, Latin et Grec sont à égalité ? Quelle importance relative le jury attribuera-t-il, pour fixer la note dans cette première épreuve orale du CAPES de Lettres classiques, au cas où le sort l'aura affectée aux Langues anciennes, à la traduction du texte et à son commentaire ? Pour le texte latin ou grec qui aura été proposé au candidat, le jury acceptera-t-il un commentaire linéaire aussi bien qu'un commentaire organisé ? Est-il prévu une question systématique de grammaire, comme dans le cas de l'interrogation de français ? En ce cas, cette

question de grammaire est-elle indiquée au candidat, comme en français, au moment du tirage ? »)

La Cabinet a remis l'affaire aux soins de M. David Balduin, conseiller, qui a interrogé Mme Catherine Klein, IG, qui a écrit à M. Mazouer, Président du jury, qui a répondu, par mail général (24 mars 2012), sur la question de la répartition des points entre traduction et commentaire. Des collègues ayant à nouveau sollicité des éléments de précisions, le Président de l'APLAES a de nouveau écrit (le 2 avril) directement à M. Mazouer :

« Monsieur le Président,

Je vous remercie vivement d'avoir bien voulu apporter des précisions en réponse aux questions que se posent bon nombre de nos collègues chargés de la préparation à l'épreuve orale de langue ancienne au CAPES externe de Lettres classiques, dont le nouveau fonctionnement entrera en vigueur dans deux mois, en indiquant, par mail du 24 mars adressé à plusieurs destinataires au nombre desquels je figurais, que pour le moment, votre jury n'a pas encore pris de décision sur une éventuelle répartition des points pour la note de leçon en langues anciennes, entre la traduction et le commentaire.

Tout en recevant cette indication avec intérêt, certains de nos collègues, cependant, expriment encore le vœu qu'il puisse être apporté réponse à d'autres questions que, sur leur suggestion, j'avais posées dans deux lettres au Ministère, en date du 10 février puis du 7 mars 2012. En particulier, comment s'effectue le tirage au sort ? Y a-t-il d'abord un premier tirage entre Français et Langues anciennes, puis un second tirage entre Latin et Grec dans le cas où le candidat a tiré les Langues anciennes ? Ou bien y a-t-il un unique tirage dans lequel Français, Latin et Grec sont à égalité ? Pour le texte latin ou grec qui aura été proposé au candidat, le jury acceptera-t-il un commentaire linéaire aussi bien qu'un commentaire organisé ? Est-il prévu une question systématique de grammaire, comme dans le cas de l'interrogation de français ? Des indications sur la longueur du texte qui sera proposé aux candidats seraient également bienvenues, même s'il est vrai que je n'avais pas fait figurer ce point dans les lettres que j'adressais au Ministère au nom des membres de l'APLAES.

Je dois avouer, d'ailleurs, que des interrogations continuent à me parvenir, que l'on me demande de soumettre aux autorités compétentes : la question de grammaire s'appuie-t-elle sur le texte et se limite-t-elle à lui, ou bien les candidats doivent-ils aborder cette question plus généralement ? Le temps total de passage devant le jury, en LA, est-il bien exactement le même que si le tirage au sort a désigné le français ? Nos collègues soulignent qu'en formulant ces questions, ils se font souvent l'écho des inquiétudes des étudiants eux-mêmes, qui vont croissant à mesure que l'échéance se rapproche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération. »

À ces questions, la réponse (3 avril 2012) a été : « nous rodons cette année une nouvelle épreuve de langues anciennes à l'oral (...). Une marge de tolérance sera donc certainement respectée, par exemple pour la forme précise des commentaires ».

II. Réunion du Bureau et du Comité du 7 janvier 2012

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DE L'APLAES DU SAMEDI 7 JANVIER 2012

Présents : Robert Alessi ; Emmanuelle Caire ; Marie-Thérèse Cam ; Isabelle Cogitore ; Régis Courtray ; Marie-Rose Guelfucci ; Jean-Yves Guillaumin ; Marie-Françoise Marein ; Fabrice Poli ; Pierre Pontier ; Patrick Voisin ; Franck Collin (invité).

Excusés : Frédéric Le Blay ; Marie-Pierre Noël ; Jean-François Tardien.

La séance est ouverte à 10h15 par le Président, Jean-Yves Guillaumin

1) Le point sur la situation

L'actualité de l'Université, depuis la dernière réunion du Bureau APLAES (début octobre 2011), a été marquée par la parution de trois documents dans lesquels se trouvent abordées solidairement les questions qui concernent la formation, le recrutement et la fonction des enseignants. L'APLAES est donc tout à fait concernée par ces documents puisque, une nouvelle fois, la formation des étudiants, spécialement par les masters, se retrouve au centre des discussions. Le Président estime préférable de produire un texte un peu long mais argumenté, et centré uniquement sur les problèmes qui surgissent de ces diverses contributions, plutôt que des motions brèves et éparpillées. Il a, au cours des semaines précédentes, fait circuler parmi les membres du Bureau un projet de texte dont la forme définitive sera mise au point pendant la réunion pour être ensuite présentée au vote du Comité de l'après-midi (voir le compte rendu de la séance du Comité). Par ailleurs, l'activité de l'APLAES a été dirigée, comme le Bureau l'avait décidé, en direction des responsables des questions universitaires au sein des partis politiques. Le premier à répondre à une demande de rencontre a été M. Monthubert, du PS ; la rencontre a eu lieu le 18 octobre. Le 15 novembre, M. Mélenchon a répondu par lettre au courrier qui lui avait été envoyé ; il donnait aussi, pour une rencontre éventuelle, le nom d'un de ses collaborateurs, qui à ce jour n'a pas encore répondu. Aucune réponse n'est parvenue de Mme Joly. Du côté du MoDem, une réponse est annoncée par le secrétariat, à la suite de plusieurs appels téléphoniques du Président de l'APLAES inquiet de ne recevoir aucun écho à sa lettre ; une rencontre devrait avoir lieu prochainement avec M. Pierre Albertini qui serait chargé de la rédaction du projet de F. Bayrou. À l'UMP, c'est Mme Guégot, députée de Seine Maritime, qui a été contactée au début d'octobre ; mais pour l'instant, malgré de multiples relances téléphoniques et électroniques auprès de plusieurs secrétariats, après une lettre envoyée à M. Copé lui-même, il n'y a pas de réponse. Enfin, des modifications étant survenues dans l'équipe de campagne de M. Hollande, qui a récemment confié les questions de l'enseignement, dans toute leur généralité, à M. Peillon, le Président a écrit à celui-ci, à la mi-décembre, pour solliciter une entrevue. Le Président avait pensé d'abord surseoir à la communication de l'ensemble des réponses aux membres de l'APLAES jusqu'au moment où cela aurait pu constituer un dossier complet ; mais les semaines qui s'écoulaient sans que l'on arrive au terme de cette action suggèrent plutôt de livrer dès maintenant, au Comité de cet après-midi puis aux adhérents (par courrier aux secrétaires de section et par mise en ligne sur le site), les documents déjà disponibles, ceux qui viendront ensuite étant publiés dans leur ordre d'arrivée.

Du côté des concours : 1. flottements et assouplissements sur l'exigence de « certification » en langues (CLES 2) imposée aux candidats reçus. Voir (surtout le dernier paragraphe) : http://www.education.gouv.fr/cid55698/certificat-de-langue-exige-des-laureats-aux-concours-a-compter-de-la-session-2012.html#Liste_indicative_de_certifications_en_langues_%C3%A9trang%C3%A8res_autres_que_le_CLES2. Mais l'exigence du C2i2e (« certification » informatique) demeure, même si elle a fait l'objet, le 6 décembre 2011 encore, d'une question posée par un député au ministre (<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-123507QE.htm>). 2. « Sujets zéro » de Langues anciennes pour la 1^{ère} épreuve orale du CAPES LC, à la suite de l'introduction, dès juin 2012, d'un tirage au sort entre français et langue ancienne dans cette épreuve. Le Président en avait suggéré l'intérêt par une lettre au ministère d'octobre 2011. Il a reçu, datée du 2 décembre, la réponse suivante, de M. Philippe Gustin, Directeur du Cabinet : « Vous avez bien voulu attirer l'attention du ministre de l'éducation nationale sur les conséquences, pour les candidats, de la modification de la première épreuve orale du CAPES de lettres classiques. Je vous prie de noter, en réponse, que cette modification a été décidée à l'initiative, entre autres, de votre association, le ministre ayant souhaité montrer, de par l'introduction de cette nouvelle modalité d'épreuve, son attachement aux enseignements des lettres anciennes. Concernant ensuite plus précisément l'information qui sera adressée aux candidats, il est prévu, comme le ministère de l'éducation nationale le pratique toujours en pareille circonstance, la mise en ligne d'une note de commentaires, au tout début de l'année prochaine, sachant que l'épreuve, dont la teneur demeure des plus classiques, se déroulera pour la première fois en juin 2012. » 3. L'APLAES avait pensé qu'il serait opportun d'étudier une procédure de renouvellement des auteurs français du programme de l'agrégation qui fût parallèle à celle qui s'applique aux auteurs grecs et latins ; pour l'instant, rien ne bouge, d'après un renseignement fourni au Président par la présidente du jury de l'agrégation de grammaire : « après un vrai débat et des hésitations, il s'est avéré préférable pour l'instant de ne pas modifier le type de renouvellement de programme, pour plusieurs raisons, dont la distinction avec les agrégations internes. » 4. Il faut signaler aussi une décision du Conseil d'État, en date du 28 novembre 2011 : à la suite de recours intentés par différentes organisations, cette décision remet en cause certaines dispositions importantes de la réforme de la formation des lauréats des concours. Sont annulés l'article 3 de l'arrêté du 12 mai 2010, portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation et l'article 6 du même arrêté, fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés stagiaires. Le Conseil d'État estime que le ministre ne pouvait seul supprimer les textes antérieurs. Il invite les parties à discuter et accorde un sursis à cette annulation qui, si elle était effective, remettrait *ipso facto* en vigueur les dispositions antérieures à la réforme appliquée depuis la rentrée de septembre 2010 (c'est-à-dire les dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2006) : les nouveaux professeurs ne devraient assurer en présence d'élèves qu'un tiers au maximum de leur temps de service (et non pas, comme actuellement, un service à temps plein augmenté de journées de formation), les deux tiers restants étant dévolus à la formation dans le cadre des IUFM. Le ministère, pour lequel l'application immédiate de cette décision ferait surgir les plus grandes difficultés car les nouveaux professeurs devraient être immédiatement déchargés des 2/3 de leur service d'enseignement, ayant donc obtenu un sursis, le succès des organisations plaignantes n'est donc, malheureusement, que temporaire, puisque le délai va bien sûr permettre au ministère de faire passer un nouveau texte pour conforter son système. 5. Enfin, et surtout, l'ensemble de ces événements s'inscrivent dans une tendance de plus en plus affirmée par des « penseurs » à l'eau tiède, émanations d'uniformes think tanks, à préconiser la suppression pure et simple des concours, lesquels seraient complètement inadaptés au recrutement des professeurs d'aujourd'hui et déconnectés de l'exercice de la profession : c'est ce qui ressort aussi bien du rapport Jolion que du rapport Groperrin. Il n'y a cependant pas trois ans que Xavier Darcos déclarait solennellement, le 23 avril 2009 : « En dehors du prestige et des

vertus de l'égalité républicaine qui s'attache aux concours, je ne vois pas comment une organisation qui recrute chaque année près de 15 000 personnes pourrait procéder sans avoir recours à un système aussi juste, efficace et transparent que celui des concours tels que nous les connaissons ».

On apprend qu'il se tiendra à la fin de janvier 2012, apparemment à l'initiative du Ministère, deux journées consacrées aux langues anciennes dans le Secondaire (31 janvier et 1^{er} février), envisagées notamment dans leur rapport de complémentarité et d'enrichissement envers l'enseignement du français. L'APLAES n'en a pas été officiellement informée, mais il est bon tout de même que ses membres en connaissent l'existence.

Il faut encore parler du Forum des Sociétés savantes. L'APLAES, convaincue de la nécessité pour toutes les associations représentatives qui partagent la même conception du savoir et de la recherche, de pouvoir parler d'une seule voix et donner ainsi plus de force à leurs analyses et à leurs propositions, n'a pas ménagé ses efforts, au cours de derniers mois, pour revitaliser un « forum des sociétés savantes » devenu languissant. Elle a été parmi ceux qui ont suscité de nouvelles réunions dont la prochaine doit avoir lieu le 21 janvier 2012. Des interventions collectives, par exemple auprès des partis politiques et des candidats à l'élection présidentielle, auront sans doute plus de force que des interventions au coup par coup, et seront en tout cas complémentaires de ce que feront les associations chacune de leur côté.

Dans l'immédiat, le plus urgent est de suivre le débat sur les questions relatives à l'éducation et à l'université, qui commence avec la campagne électorale. Il y a des raisons de craindre que sur le fond, les positions des divers(e)s parti(e)s en présence ne soient pas si différentes... Pour prendre un seul exemple qui nous tient à cœur, qui s'engagera véritablement et nettement à remettre à plat l'ensemble de la « mastérisation », à en discuter sérieusement avec des interlocuteurs compétents, à réinstaller la formation professionnelle *après* le concours ? On ne peut que renvoyer les membres de l'APLAES à la lecture des projets des différents partis, dont il n'est pas possible de fournir ici une analyse détaillée, on le comprend facilement. Tout au plus peut-on attirer l'attention sur quelques textes publiés par deux partis dont le poids électoral fera de toute manière des piliers d'une majorité d'après mai 2012. On lit dans le projet PS (<http://www.parti-socialiste.fr/static/10142/nouveau-modele-de-developpement-international-agriculture-institutions-les-textes-adoptes-par-le-ps-123578.pdf?issuysl=ignore>), en ce qui concerne l'enseignement secondaire : « Au lycée, » « nous reviendrons sur la suppression des matières de culture générale. » (p. 24 col. 2). « Nous revaloriserons le métier d'enseignant. (...) Cela veut dire rétablir une véritable formation initiale pour leur donner vraiment les moyens de l'autonomie pédagogique. (...) » Et pour le supérieur : « L'implication des enseignants dans la réussite de chacun de leurs étudiants est essentielle. C'est pourquoi nous souhaitons que l'investissement pédagogique soit mieux valorisé dans la carrière des enseignants-chercheurs. » (p. 25 col. 1) « Nous réformerons la loi LRU pour favoriser une autonomie des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche fondée sur la collégialité universitaire, la démocratie interne... » (p. 26 col. 1). Cela n'est pas extrêmement précis. De l'autre côté, dans le projet de l'UMP (novembre 2011, www.projet-ump.fr), on peut relever, en ce qui concerne l'enseignement secondaire la proposition 10 : « renforcement de l'autonomie des établissements ; avec possibilité pour le chef d'établissement (principal de collège, proviseur de lycée, mais aussi, à terme, directeur d'école) de recruter librement son équipe enseignante et d'administration, en fonction du projet de son établissement » ; la proposition 13 : « encourager l'effort (...) : encourager le développement d'option théâtre (...) » ; la proposition 15, consacrée à un pacte de carrière, qui préconise l'évaluation des enseignants par le chef d'établissement, la généralisation des masters en alternance, et la révision des obligations de service des enseignants (avec création d'un nouveau corps). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la proposition 18 veut « créer un prêt étudiant à remboursement différé » ; la proposition 21 « développer l'apprentissage à l'Université » ; la proposition 22 suggère la publication systématique des taux d'insertion

professionnelle de chaque établissement d'enseignement supérieur (avec incidence sur sa dotation) ; la proposition 23 conseille de renforcer les liens entre l'Université et les entreprises ; la proposition 26 veut « mettre les savants au cœur de la société en revalorisant le corps des professeurs d'Université » et se prononce pour le « maintien du principe du jeune chercheur sans charge d'enseignement » ; la proposition 27 est d'ajouter aux tâches de recherche et d'enseignement constitutives du service des enseignants-chercheurs une tâche d'insertion professionnelle.

On constate donc la nécessité de garder l'esprit vigilant pour les mois qui viennent et de continuer à travailler pour faire connaître nos positions à tous ceux qui sont susceptibles d'accéder à des responsabilités politiques en 2012. Le Président de l'APLAES a d'ailleurs été récemment alerté ce vendredi 6 janvier 2012 (veille des réunions du Bureau et du Comité) sur des menaces de fermeture de la filière Lettres Classiques dans certaines Universités ; il a aussitôt rédigé des projets de lettres à destination des Présidents de ces Universités, mais aussi du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la CPU. (N.B. : tous ces courriers ont été expédiés le lundi 9 janvier 2012)

2) Congrès de l'APLAES

Du 1^{er} au 3 juin 2012, le Congrès de l'APLAES sera accueilli par l'Université d'Orléans. Le thème scientifique retenu sera le suivant : « L'imaginaire de l'eau dans la littérature antique ». Comme chaque année, ce Congrès comportera une journée scientifique, une journée de concertation et une journée culturelle. Pour la journée scientifique sont prévues six interventions dont celle d'une collègue étrangère.

Le Congrès sera accueilli à la Mairie (Hôtel Groslot) ; diverses visites seront prévues, à l'Hôtel Cabu (Musée archéologique) ; pour la journée culturelle, les organisateurs prévoient comportera une visite du château de Chambord (visite guidée sur le thème Renaissance et Antiquité), du château de Talcy et une halte déjeuner à Meung-sur-Loire.

Franck Collin, PRAG à Orléans, présente au Bureau le projet de ce Congrès : le bulletin d'inscription comportant les prix des inscriptions, des repas et des visites, ainsi que le programme de la Journée scientifique. Il souligne qu'un appui de « l'Association Guillaume Budé – section orléanaise » sera apporté à ce Congrès ; l'Association prendra à sa charge tous les frais de communication (tracts, affiches...). La Présidence et l'UFR Lettres et Sciences Humaines apporteront leur soutien.

Le Bureau approuve le projet et propose quelques suggestions et observations. Il attire l'attention des collègues organisateurs sur un programme scientifique à ne pas trop charger. Le nombre de repas offerts devra dépendre des subventions obtenues.

Enfin, en vue du congrès, une enquête sur les relations entre CPGE et universités, sera diligentée par Fabrice Poli : dans quelles conditions les élèves de CPGE entrent-ils ensuite à l'Université pour la poursuite de leur cursus ? Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain bureau de l'APLAES ; pour l'étudier, on pourra utiliser les réflexions que Jean-François Tardien a adressées au Président et que celui-ci a transmises aux membres du Bureau.

Les subventions seront connues des organisateurs au mois de janvier. Le programme, les bulletins d'inscription, accompagnés d'une liste d'hôtel, seront adressés courant février aux secrétaires de section qui en assureront la diffusion auprès des membres de leur section.

Le Congrès de 2013 devrait être organisé par l'Université d'Aix-Marseille.

3) Mise en place d'une revue APLAES

Exposé de Robert Alessi, qui, après la précédente réunion du Bureau en octobre, avait envoyé à chacun des membres un aide-mémoire très précis indiquant les différentes possibilités

techniques pour la création d'une revue APLAES dans laquelle seraient publiés notamment les Actes des congrès. Le choix à effectuer est entre la mise en ligne sur le site de l'Association et le recours à « revues.org ». Le Bureau préfère la première solution, c'est-à-dire « aplaes.org », moins contraignante pour un résultat final identique, avec un ISBN et le même niveau de référencement.

Il conviendrait d'autre part de trouver au moins une personne susceptible d'aider le webmestre à mettre en ligne les numéros de la revue. Cette question doit être envisagée en vue du renouvellement du Bureau.

La séance est levée à 12h15.

Régis Courtray
Secrétaire de l'APLAES

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE L'APLAES DU SAMEDI 7 JANVIER 2012

Présents : Robert Alessi (Poitiers) ; Monique Bile, représentant Jacques Elfassi (Metz) ; Emmanuelle Caire (Aix-Marseille) ; Marie-Thérèse Cam (Brest) ; Aline Canellis, représentant Florence Garambois (Saint-Étienne) ; Isabelle Cogitore (Grenoble) ; Franck Collin (Orléans) ; Régis Courtray (Toulouse) ; Jeanne Dion (Nancy) ; Richard Faure, représentant Michèle Biraud (Nice) ; Isabelle Gassino (Rouen) ; Valérie Gitton-Ripoll (Toulouse) ; Johann Goeken (Strasbourg) ; Marie-Rose Guelfucci (Besançon) ; Jean-Yves Guillaumin (Besançon) ; Marie-Dominique Joffre (Poitiers) ; Sylvie Labarre (Le Mans) ; Frédéric Le Blay (Nantes) ; Caroline Magdelaine (Paris IV) ; Marie-Françoise Marein (Pau) ; Rémy Poignault (Clermont-Ferrand) ; Fabrice Poli (Dijon) ; Pierre Pontier (Paris IV) ; Sophie Roesch (Tours) ; Anne Sinha (Paris XIII) ; Jean-Marc Vercruysse (Artois) ; Gaëlle Viard (Aix-Marseille) ; Sophie van der Meeren, représentant Jean Alaux (Rennes) ; Patrick Voisin (Pau).

Excusés : Anne-Isabelle Bouton-Touboulic (Bordeaux) ; Mireille Courrént (Perpignan) ; Laurent Gourmelen (Angers) ; Brigitte Mondrain (EPHE) ; Marie-Pierre Noël (Montpellier) ; Jean-François Tardien (Limoges) ; Jean-François Thomas (Montpellier) ; Étienne Wolff (Paris X).

La séance est ouverte à 14h10 par le Président Jean-Yves Guillaumin.

1) Informations diverses

Sophie van der Meeren fait le point sur la situation à Rennes 2. Après diverses suppressions de cours, puis de l'agrégation en juillet 2011, une information récente annonce la suppression de la licence de Lettres Classiques à partir de la 1^{ère} année de Licence à compter de la prochaine année ; cette décision émane de la Présidence de l'Université. Cette décision arrive brutalement, alors même qu'un nouveau projet de formation en Licence (humanités et culture moderne) est actuellement à l'étude. Cette menace touche une équipe de 10 enseignants dont 7 enseignants-chercheurs. Cette situation n'est hélas pas isolée, et une situation similaire a été signalée à Perpignan.

Dès qu'il en a été informé, le Président, Jean-Yves Guillaumin, a écrit deux lettres qui seront adressées, si les collègues concernés en sont d'accord, aux Présidents de ces deux Universités. Dans ce contexte, il a également rédigé une lettre destinée au Ministre de l'Enseignement Supérieur, et un semblable courrier sera adressé à la CPU, soulignant que nos formations ne coûtent pas très cher aux Universités.

Jean-Yves Guillaumin évoque enfin le combat que mène Monique Bile à l'Université de Metz pour maintenir son poste.

2) Le point sur la situation

Voir compte rendu du bureau.

3) Congrès de l'APLAES

Pour le Congrès de l'APLAES en 2012, Franck Collin présente le projet d'Orléans : voir le compte rendu du Bureau.

Pour 2013, c'est l'Université d'Aix-Marseille qui accueillera le Congrès ; les collègues souhaiteraient l'insérer dans les manifestations de « Marseille 2013 », Marseille étant capitale

européenne de la culture cette année-là. Le thème en serait Marseille en Méditerranée de l'Antiquité au Moyen Âge.

4) Création d'une revue APLAES

Robert Alessi informe les secrétaires de section de la décision prise par le Bureau de créer une revue APLAES destinée à accueillir la partie scientifique des Congrès de l'APLAES : cette revue sera accueillie sur le serveur de l'APLAES (voir compte rendu du Bureau). Cette revue s'appellera : « Annales de l'APLAES ».

Deux comités seront mis en place : un Comité de rédaction permanent au sein du Bureau ; un comité scientifique tournant au sein de chaque Université organisatrice.

Cette revue accueillera notamment les actes du Congrès de Nantes. Il conviendrait que ces actes soient adressés à Robert Alessi d'ici à la fin mars.

5) Discussion et vote d'un texte « Position de l'APLAES sur la formation des maîtres (janvier 2012) », sur le rapport Jolion, les propositions de la conférence des directeurs d'IUFM sur la formation des enseignants et le nouveau « rapport Gersperrin »

Jean-Yves Guillaumin lit aux secrétaires de section le texte qu'il a rédigé au nom du Bureau et qui a circulé depuis plus d'un mois au sein du Bureau et a été approuvé par ses membres. Après une discussion au cours de laquelle sont apportées de légères modifications à quelques phrases, le Comité approuve le texte à l'unanimité.

Jean-Yves Guillaumin souligne l'importance qu'il y a à diffuser ces textes dans la presse, auprès des personnalités politiques. Chaque membre de l'APLAES peut également répercuter un tel texte auprès de son député.

La séance est levée à 16h10.

Régis Courtray
Secrétaire de l'APLAES

ANNEXE 1

Le Comité de l'Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur (APLAES), réuni à Paris le 7 janvier 2012, a voté à l'unanimité le texte suivant :

Position de l'APLAES sur la formation des maîtres (janvier 2012)

L'APLAES a pris connaissance en deux mois de trois textes¹ relatifs à la formation et au recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire. Ces textes, qui touchent *ipso facto* à la question des enseignements et de la recherche à l'Université, ne peuvent laisser indifférents les membres de l'APLAES, enseignants-chercheurs attachés à la mission fondatrice de l'Université et formateurs d'étudiants qui se destinent à exercer les fonctions de professeur après des études universitaires qu'ils souhaitent fortes et nourrissantes. Le « rapport Jolion » a été remis le 11 octobre au ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et au ministre de l'Éducation nationale ; les « 22 propositions » de la conférence des directeurs d'IUFM sont du mois de novembre ; enfin, le 7 décembre, a été adoptée par la commission de l'Éducation une deuxième version du rapport que lui présentait son président le député J. Groperrin, dont la première version avait été rejetée par cette Commission en juillet. Les idées que développent ces trois contributions sont, à quelques nuances près, identiques de l'une à l'autre.

1. POINTS POSITIFS

Voici les conclusions sur lesquelles nous sommes d'accord. Dans tous les cas, il est mis en évidence, dès l'abord, que la « mastérisation » récemment imposée malgré l'opposition générale de la communauté universitaire ne fonctionne pas ; pire, qu'elle a des résultats désastreux. Il est impossible que les étudiants mènent de front la préparation au concours (épreuves disciplinaires très exigeantes), la réussite au master, la formation à la recherche, le stage en établissement scolaire avec ou sans responsabilité, la certification en informatique, la certification en LV niveau 2 ; le casse-tête des étudiants « mastérisés » mais échouant au concours est bien décrit p. 18 du rapport Jolion (avec allusion aux bricolages mis en place par différentes universités devant ces cas difficiles) et l'ensemble est bien caractérisé p. 17 (« un cahier des charges qui paraît de plus en plus intenable dans le cadre d'un master »). On ne peut que souscrire à la conséquence qui est tirée de ce constat : il faut tout reprendre, et d'urgence, les dégâts dans les universités, au niveau des masters, étant déjà considérables.

Par ailleurs, l'allongement des études qui découle de la nécessité de posséder un master pour prétendre accéder à un emploi dans l'enseignement impose évidemment de mettre en place et de développer un ambitieux système d'accompagnement social en faveur des étudiants. Cela suppose des logements, des exonérations, des bourses, peut-être un système de prérecrutement inspiré de celui des anciens IPES, et tout l'appareil complémentaire qui puisse faire que l'on arrive au terme de ces années d'études sans avoir été contraint de recourir à de multiples expédients pour échapper à la misère estudiantine. Quant à la nécessité de publier chaque année

¹ Les rapports Jolion (« Mastérisation de la formation initiale des enseignants : enjeux et bilan », par J.-M. Jolion, président du Comité de suivi Master) et Groperrin (« Rapport d'information déposé (...) par la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation en conclusion des travaux de la mission sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants ») ; les « 22 propositions » des directeurs d'IUFM (« Pour une formation universitaire professionnelle des enseignants, 22 propositions de la Conférence des Directeurs d'IUFM, novembre 2011 »).

un plan quinquennal de recrutement, ce qui permettrait aux futurs candidats d'envisager avec plus de clarté leurs projets d'avenir, tout le monde la proclame. Sur ces points, l'APLAES ne peut qu'être en accord avec les constatations posées par les trois contributions.

2. POINTS NÉGATIFS

Sur le fond même de ces textes, nous exprimons nos plus expresses réserves et, sur certains points, nos vives critiques. On retrouve dans la version 2 du rapport Groperrin (http://www.assemblee-nationale.fr/accueil-pdf/mission_formation_enseignants.pdf) les mêmes affirmations et les mêmes propositions que dans la première version que la Commission avait rejetée au début de l'été. Il faut, selon le rapport, modifier le statut des enseignants (en augmentant de manière importante leur temps de présence dans l'établissement d'exercice), car actuellement « le statut apporte plus de souffrance que de réconfort » (p. 117) à ces malheureux qui ne peuvent, « à service inchangé », exercer « toutes les activités qui rendent possible la transmission des connaissances à un public hétérogène d'élèves » (*ibid.*). Il faut aussi, toujours selon le rapport, dans un délai de quelques années (dix ou quinze ; temps nécessaire pour insinuer la chose dans les esprits et venir à bout de ceux, « nombreux », « qui sont encore attachés au modèle traditionnel du concours », p. 118), « remplacer le concours par le master », « de même que la bonne monnaie doit chasser la mauvaise » (*sic*, p. 118) : bien lointaines (déjà...) les proclamations de Xavier Darcos en avril 2009 (<http://education.blog.lemonde.fr/2009/04/>, 23 avril) : « **En dehors du prestige et des vertus de l'égalité républicaine qui s'attache aux concours, je ne vois pas comment une organisation qui recrute chaque année près de 15 000 personnes pourrait procéder sans avoir recours à un système aussi juste, efficace et transparent que celui des concours tels que nous les connaissons** ». On en est à recommander délibérément le recrutement local d'enseignants voués à la territorialisation, en invoquant les exemples du Québec et de plusieurs pays européens. Dans l'immédiat, avant la mort des concours, il y aurait des épreuves d'admissibilité du CAPES, « à caractère académique », « en fin de licence », et des épreuves d'admission, « à caractère professionnel, en fin de master » (soit deux ans plus tard !), pour « évaluer les compétences didactiques des candidats et leur capacité à appréhender les problématiques transversales du métier et de l'école » (proposition n° 3, p. 119), car il ne saurait être question, bien sûr, que d'un master « Enseignement » (*ibid.*, proposition n° 4). C'est que (rapport Jolion, p. 16) « ce mode de recrutement [*i. e.* le recrutement par concours à épreuves disciplinaires] est de nos jours totalement inadapté » et « déconnecté de l'exercice de la profession » (*ibid.*). **L'APLAES pense au contraire que le concours disciplinaire n'est sûrement pas « totalement inadapté » à condition que l'on tienne que le travail d'un professeur consiste fondamentalement à enseigner une discipline précisément définie.**

On se fait aisément une idée de la conception de la recherche universitaire que colportent les auteurs quand on lit (p. 119 du rapport Groperrin 2) la proposition (n° 9) de « centrer le mémoire de recherche sur les stages effectués par l'étudiant ». Il paraît difficile d'avouer de manière plus nette (car il y a ici une systématisation de l'une des suggestions déjà présentées, avec un peu plus de nuance, par le rapport Jolion, p. 15 : « Pour les formations qui conduisent au Capes, il est nécessaire que le volet exercice du métier d'enseignant soit pris en compte par les équipes de formation dans les choix des mémoires de recherche ») la piètre estime dans laquelle on tient l'ensemble de la recherche scientifique disciplinaire, fondement du travail universitaire, ici jugée comme une pièce parfaitement inutile dans la construction d'un nouveau système de formation des professeurs. Ainsi donc, foin de la recherche en Lettres, histoire, philosophie, civilisations et langues anciennes et contemporaines, mathématiques, physique, sciences « dures » diverses... **L'APLAES pense, tout au contraire, que la recherche disciplinaire est, dans le cadre du master, la grande formatrice du futur**

professeur parce qu'elle lui apprend à prendre du recul par rapport à sa discipline, toujours en évolution, en même temps qu'elle lui permet d'en approfondir les fondements et de s'assurer une haute qualification scientifique. Encore ne s'agit-il plus du seul Master, puisque (rapport Groperrin 2 et, plus nettement encore, « 22 propositions » IUFM) c'est dès la... 2e année de Licence que l'on mettrait en place une filière « métiers de l'enseignement ». Notre Association s'insurge contre la manière dissimulée dont ces idées sont avancées, particulièrement dans les « 22 propositions » IUFM, texte dans lequel est à plusieurs reprises proclamé le caractère indispensable de la recherche dans la formation des enseignants, car elle garantit son caractère universitaire ; mais immédiatement précisé, chaque fois, qu'il s'agit de la recherche « en éducation », seule citée à l'exclusion de toute autre. On ne saurait en même temps se recommander de l'appartenance à l'Université et renier les tâches caractéristiques et fondamentales de l'Université. L'expression du rapporteur Groperrin (entretien du 8 décembre 2011 publié sur www.lexpress.fr/actualite/societe/education), pour qui « la formation actuelle des futurs professeurs — basée essentiellement sur les savoirs académiques — ne correspond pas aux attentes de ce métier », a du moins le mérite d'être plus nette.

L'une des particularités saisissantes des contributions qui nous occupent ici est dans la façon dont elles mettent en œuvre une logique refermée sur elle-même et radicalement exclusive de toutes les réflexions qui pourraient entraver son déroulement bien huilé. Ainsi le rapport Jolion affirme-t-il que, dans le concours, la « disciplinarisation des épreuves conduit à une disciplinarisation de la formation et accroît le décalage entre concours et exercice du métier », ce qui revient à dire que plus un professeur est qualifié dans sa discipline, moins il est capable d'être professeur ; or, selon l'APLAES, c'est au contraire l'importance excessive, voire exclusive, donnée à l'évaluation de compétences « pédagogiques » d'ailleurs impossibles à tester dans le cadre d'un concours, qui rendrait celui-ci complètement déconnecté de l'exercice réel du métier. Notre Association estime que tout élève, dans le collège le plus isolé du territoire national, a le droit d'être mis en face de professeurs de haut niveau scientifique, condition essentielle de sa réussite scolaire.

S'il peut exister à côté de la formation dans les disciplines académiques une formation à leur enseignement, c'est-à-dire principalement une formation à la didactique de la discipline comportant également un volet de pédagogie générale (réalités du métier, gestion d'une classe, TICE, etc.), cet utile ensemble non théorisé ne saurait prendre la place de la recherche universitaire avec laquelle il ne doit pas être confondu.

3. LA POSITION DE L'APLAES

Dans ces conditions, la position de l'APLAES est la suivante :

- l'APLAES réitère son ***opposition absolue à la suppression des concours nationaux*** ;
- elle pense que ***les épreuves du concours doivent rester fondamentalement et très majoritairement disciplinaires***, une partie des épreuves orales étant dévolue à l'évaluation de la compétence du candidat à utiliser ses connaissances disciplinaires dans le cadre des activités d'enseignement qui seront les siennes en cas de succès ;
- elle maintient que ***la formation à la recherche disciplinaire et par la recherche disciplinaire***, dans le cadre du Master 1 et 2, est le socle fondamental sur lequel doivent se construire les aptitudes d'un futur professeur à exercer son métier et à remettre en cause régulièrement ses pratiques pédagogiques ;

-
- elle dit qu’à vouloir faire passer la formation dite professionnelle, certes nécessaire selon une définition claire et des limites précises, avant la formation scientifique, voire même à suggérer subrepticement la nécessité de substituer à court terme la première à la seconde, on inverse l’ordre des priorités comme tente de le faire depuis plusieurs dizaines d’années un pédagogisme déconnecté de toute réalité ;
 - elle estime que la seule progression valable consiste à laisser un étudiant effectuer sereinement, jusqu’au Master compris, le cursus disciplinaire qui l’amène à posséder sans équivoque les savoirs requis par la difficulté des concours qu’elle défend — des stages de découverte du milieu scolaire pouvant du reste être organisés pendant ce cursus, comme cela se fait depuis longtemps, à condition de ne pas le perturber ; et que **la formation professionnelle « lourde » doit intervenir après le succès au concours**, le lauréat ayant alors le statut de fonctionnaire stagiaire et un service d’enseignement allégé ;
 - elle pense qu’il faut proposer aux étudiants d’une part un cursus de master, universitaire, structuré sur l’idée de la formation à la recherche ; et en parallèle, un cycle de cours librement accessible aux futurs candidats au concours, c’est-à-dire une préparation disciplinaire au CAPES, ouverte aussi bien à ceux qui, ayant achevé leur master, pensent maintenant au concours, qu’à ceux qui se sentent les capacités de mener, au cours de l’année de M2, à la fois ce M2 et la préparation au CAPES ;
 - dans les circonstances précises dans lesquelles se déroulent ces débats, **elle demande à tous les candidats à la Présidence de la République de se prononcer sans ambiguïté sur les questions suivantes** :
 - Feront-ils, oui ou non, table rase de la « mastérisation » ?
 - Maintiendront-ils le recrutement par un concours national à l’issue d’un Master 2 disciplinaire ?
 - Rétabliront-ils une année de fonctionnaire stagiaire avec un service d’enseignement allégé après le succès au concours ?
 - Quels dispositifs d’accompagnement social et financier envisagent-ils pour l’ensemble des étudiants se destinant à l’enseignement ?

NOTA BENE SUR LES COMPTES RENDUS

Les comptes rendus des entrevues avec les partis politiques sont disponibles sur le site. Nous ajoutons les trois réponses suivantes faites par les destinataires de nos envois.

Réponse du Pr. Pierre Albertini sur les suppressions de filières et la motion Groperrin *et alii* :

Monsieur le Professeur et cher collègue,
J'ai pris connaissance de votre démarche dont j'approuve le contenu et le sens. Je suis en contact avec votre Président qui m'a demandé de le recevoir. La date que je lui ai proposée ne lui convenant pas, nous fixerons prochainement un autre rendez-vous. Veuillez, Monsieur le Professeur et cher collègue, agréer l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.
Pr Pierre Albertini (12 janvier 2012)

Réponse de François Bayrou à propos de la lettre à S. Béjean :

Mon cher collègue, je vous exprime, même si cela ne vous surprendra pas, mes sentiments d'active solidarité. Cordialement.
François Bayrou (16 janvier 2012)

Réponse de Vincent Peillon sur les deux textes : « Suppression des enseignements de latin et de grec à l'Université » et « Position de l'APLAES sur la formation des maîtres »

Cher Monsieur,
Nous avons bien reçu vos deux textes, qui ont été transmis à M. Peillon. Cordialement,
L'équipe de campagne (27 janvier 2012)

Annexe 2

Nom et adresse professionnelle des secrétaires de section

Aix

Mme Gaëlle VIARD
Université Aix-Marseille I
Département des Sciences de l'Antiquité
5, rue du Château de l'horloge
BP 647
13 094 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

Amiens

Mme Monique CRAMPON
Université de Picardie Jules Verne
Campus universitaire
Chemin du Thil
80 044 AMIENS CEDEX

Angers

M. Laurent GOURMELEN
Faculté des Lettres
11, boulevard Lavoisier
49 045 ANGERS CEDEX

Artois

M. Jean-Marc VERCRUYSSÉ
Université d'Artois
UFR de Lettres et Arts
9, rue du Temple
BP 10665
62 030 Arras Cedex

Avignon

M. Bernard MEZZADRI
Faculté des Lettres et Sciences humaines
74, rue Pasteur
Case 17
84 029 AVIGNON CEDEX 1

Besançon (Franche-Comté)

M. Bruno POULLE
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
30, rue Mégevand
25 030 BESANÇON CEDEX

Bordeaux

Mme Anne-Isabelle Bouton
Université Michel de Montaigne
UFR Humanités, Département des Lettres
Domaine Universitaire
33 607 PESSAC CEDEX

Brest

Mme Marie-Thérèse CAM
Faculté des Lettres et Sciences humaines
20, rue Duquesne
29 383 BREST CEDEX

Caen

Mme Françoise LECOQC
Université de Caen
UFR des Sciences de l'Homme
Institut de Latin
Esplanade de la Paix
14 032 CAEN CEDEX

Chambéry

Mme Dominique GOGUEY
Université de Savoie
UFR de Lettres
BP 1104
73 011 CHAMBÉRY CEDEX

Clermont-Ferrand

M. Rémy POIGNAULT
UFR de Lettres, Langues et Sciences
Humaines
29, boulevard Gergovia
63 037 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Dijon

M. Fabrice POLI
Faculté des Lettres et Philosophie
2, boulevard Gabriel
21 000 DIJON

Grenoble

Mme Isabelle COGITORE
Université Stendhal
UFR de Lettres Classiques et Modernes
BP 25
38 040 GRENOBLE CEDEX

Le Mans

Mme Sylvie LABARRE
UFR de Lettres et Sciences Humaines
Avenue Olivier Messiaen
72 085 LE MANS CEDEX 9

Lille

M. Sébastien BARBARA
Université de Lille III
UFR de Langues et Cultures Antiques
BP 60149
59 653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Limoges

M. Robert BEDON
UFR de Lettres et Sciences Humaines
39^E, rue Camille Guérin
87 036 LIMOGES CEDEX

Lyon II

M Daniel VALLAT
Université Lumière Lyon 2
Faculté des Lettres
18, quai Claude Bernard
69 365 LYON CEDEX 07

Lyon III

Mme Laure HERMAND-SCHEBAT
Université Jean Moulin
Faculté des Lettres
74, rue Pasteur BP 0638
69 239 LYON CEDEX 02

ENS Lyon

Mme Gisèle BESSON
ENS Lettres et Sciences humaines
15, parvis René Descartes
69 336 LYON CEDEX 07

Metz

M. Jacques ELFASSI
Faculté des Lettres
Ile du Saulcy
57 045 METZ CEDEX 1

Montpellier

M. Jean-François THOMAS
Université Paul Valéry
Route de Mende
BP 5043
34 032 MONTPELLIER CEDEX 1

Mulhouse

Mme Marie-Laure FREYBURGER
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université de Haute-Alsace
10, rue des Frères Lumière
68 093 MULHOUSE CEDEX

Nancy

Mme Jeanne DION
UFR de Lettres
23, boulevard Albert 1er
BP 13397
54 015 NANCY

Paris X

M. Étienne WOLFF
Université Paris Ouest
Département de Latin – Bâtiment L
200, avenue de la République
92 001 NANTERRE CEDEX

Nantes

M. Frédéric LE BLAY
UFR de Langues et Civilisations Anciennes
Chemin de la Censive du Tertre
BP 1025
44 036 NANTES CEDEX 01

Paris XII

M. Pierre CHIRON
Université Paris Est Créteil (UPEC)
UFR de Lettres et Sciences Humaines
61 avenue du Général de Gaulle
94 010 CRÉTEIL CEDEX

Nice

Mme Michèle BIRAUD
Faculté des Lettres, Arts et Sciences
98, boulevard Édouard Herriot
BP 3209
06 204 NICE CEDEX 03

Paris XIII

Mme Anne SINHA
Université Paris XIII
UFR LSH, Département de Littérature
99 avenue Jean-Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE

Orléans

M. Franck COLLIN
Département des Lettres
UFR LLSH, Université d'Orléans
BP 46527
45 065 ORLÉANS CEDEX 2

ENS Ulm

Mme Mathilde MAHÉ-SIMON
ENS
45, rue d'Ulm
75 230 PARIS CEDEX 05

Paris III

M. Claude AZIZA
Université Paris III – Sorbonne Nouvelle
13, rue Santeuil
75 231 PARIS CEDEX 05

EPHE

Mme Brigitte MONDRAIN
EPHE
45-47, rue des Écoles
75 005 PARIS

Paris IV – Sorbonne

Mme Caroline MAGDELAINÉ
Institut d'Études Grecques
1, rue Victor Cousin
75 230 PARIS CEDEX 05

Pau

Mme Marie-Françoise MAREIN
Faculté des Lettres et Sciences humaines
Avenue du Doyen Poplawski
64 013 PAU CEDEX

Perpignan

Mme Mireille COURRÉNT
UFR de Lettres et Sciences Humaines
52, avenue de Villeneuve
66 860 PERPIGNAN CEDEX

Poitiers

Mme Marie-Dominique JOFFRE
UFR de Langues et Littératures
95, avenue du Recteur Pineau
86 022 POITIERS CEDEX

Reims

Mme Sophie CONTE
UFR de Lettres et Sciences Humaines
57, rue Pierre Taittinger
51 084 REIMS CEDEX

Rennes

M. Jean ALAUX
Université de Haute Bretagne 2
Place du Recteur Henri Le Moal
CS 24307
35 043 RENNES CEDEX

Rouen

Mme Isabelle GASSINO
Université de Rouen
UFR de Lettres et Sciences Humaines
Rue Lavoisier
76 130 MONT-SAINT-AIGNAN

Saint-Étienne

Mme Florence GARAMBOIS
UFR de Lettres et Sciences Humaines
33, rue du 11 Novembre
42 023 SAINT-ÉTIENNE CEDEX

Strasbourg

M. Johann GOEKEN
Université de Strasbourg
Faculté des Lettres – Institut de Grec
Le Portique (côté rue)
14, rue René Descartes
67 084 STRASBOURG CEDEX

Toulon

M. Jacques-Emmanuel BERNARD
Université du Sud-Toulon-Var
UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université B.P. 20132
83 957 LA GARDE CEDEX

Toulouse

Mme Valérie GITTON-RIPOLL
Université de Toulouse-Le-Mirail
5, allée Antonio Machado
31 058 TOULOUSE CEDEX 1

Tours

Mme Sophie ROESCH
Université François Rabelais
3, rue des Tanneurs
37 041 TOURS CEDEX

Valenciennes

Mme Marie-Geneviève GROSSEL
Université de Valenciennes
Le Mont-Houy
59 326 VALENCIENNES CEDEX

Bouaké (Côte d'Ivoire)

M. Zadi GREKOU
UFR Communication, Milieu et Société
Université de Bouaké
01 B. P. V 18, Bouaké 01-RCI
Côte d'Ivoire

III. Réunion du Bureau du 17 mars 2012

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DE L'APLAES DU SAMEDI 17 MARS 2012

Présents : Emmanuelle Caire ; Isabelle Cogitore ; Régis Courtray ; Marie-Rose Guelfucci ; Jean-Yves Guillaumin ; Marie-Françoise Marein ; Fabrice Poli ; Pierre Pontier ; Jean-François Tardien ; Patrick Voisin ; Franck Collin (invité).

Excusés : Robert Alessi ; Marie-Thérèse Cam ; Frédéric Le Blay.

Le président Jean-Yves Guillaumin ouvre la séance à 10h15.

1. Bulletin de l'APLAES et revue APLAES

Le prochain bulletin de l'APLAES paraîtra avant le Congrès d'Orléans.

Par ailleurs, la naissance de la revue en ligne de notre Association, les Annales de l'APLAES, a été annoncée par Robert Alessi au Bureau le 26 février 2012. Le calendrier annoncé au Comité de janvier 2012 a donc été respecté grâce au travail enthousiaste et efficace de notre webmestre. La publication des Actes du congrès de Nantes, en particulier, est rendue possible conformément à ce qui avait été prévu. D'autres possibilités sont ouvertes. Il reste au Bureau à discuter de l'adresse électronique à choisir pour cette revue. Le Bureau choisit la solution proposée par Robert Alessi, à savoir un site conçu pour accueillir plusieurs revues – comme : les Actes des congrès annuels (partie scientifique), mais aussi, dans une revue séparée, par exemple, les enquêtes ou encore les deux bulletins annuels spécialement formatés, chaque publication ayant un ISBN séparé –, et retient en conséquence l'adresse <http://revues.aplaes.org>

2. Congrès de l'APLAES

Franck Collin présente au Bureau le projet abouti du Congrès d'Orléans et répond aux diverses questions du Bureau. Le programme, les bulletins d'inscription, la liste des hôtels seront adressés très prochainement aux secrétaires de section. Un argumentaire scientifique est également remis à Jean-Yves Guillaumin, qui lui permettra d'envoyer au Ministère un dossier de subvention. Les « associations amies » seront invitées par le secrétaire, qui leur précisera les créneaux horaires sur lesquels elles pourront s'exprimer ; l'Inspection générale est invitée par lettre du président à son Doyen.

Une enquête sera présentée lors de ce Congrès sur la liaison entre les classes préparatoires et les Universités.

Les projets de motions qui seront proposées au vote de l'Assemblée générale lors du Congrès vont être préparés par le Bureau au cours de cette même réunion du 17 mars. Ces projets circuleront encore parmi les membres du Bureau avant le congrès d'Orléans.

Emmanuelle Caire présente ensuite le projet du Congrès de 2013 à Aix. C'est finalement Aix (plutôt que Marseille) : le Congrès ne pourra finalement pas s'insérer dans le cadre des manifestations « Marseille 2013 » (dont la liste est close depuis quatre ans), et la ville d'Aix

propose une capacité hôtelière plus intéressante. Le thème scientifique envisagé pourrait être : « Voyages et voyageurs en Méditerranée ». Enfin, parce que les hôtels de la région sont réservés longtemps à l'avance par les touristes, le Bureau prend la décision, en accord avec l'organisatrice, de fixer dès à présent les dates de ce Congrès aux 31 mai – 2 juin 2013.

Jean-Yves Guillaumin donne enfin quelques nouvelles concernant les Actes du Congrès de Bordeaux, qui sont en passe d'être publiés. Les collègues bordelais les apporteront à Orléans pour les distribuer aux secrétaires de section présents.

3. Le point sur la situation universitaire actuelle et les affaires en cours

Rappel est fait des **postes publiés** au 27 février 2012 :

- grec, PR : Lille, ENS Ulm ;
- latin, PR : Bordeaux, Perpignan, ENS Ulm (à Amiens, un PR sections 8 et 9) ;
- latin, MCF : Aix, Montpellier, Orléans, Angers, Paris III, Nanterre ;
- publication annoncée : Guadeloupe, MCF latin-grec-ancien français.

Le Président indique que, suite aux **menaces de suppression de filières Lettres classiques** (Rennes, Perpignan), il a reçu le soutien de quelques personnalités (dont le sénateur Legendre, qui pose, en date du 30 janvier 2012, une question écrite au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur le sort des filières de Lettres classiques dans les Universités), ainsi que la réponse d'un président (dont on peut extraire cette phrase : « je constate avec vous que l'évolution de l'université française fragilise les disciplines 'fondamentales', qu'il s'agisse de la culture classique ou de la recherche fondamentale en Sciences ») et une manifestation de solidarité de l'ALES (Association des Linguistes de l'Enseignement Supérieur) exprimée par mail de son président André Rousseau (Lille III) qui dit son Association prête à « se joindre à (n)ous pour défendre une filière menacée à Rennes II » (mail du 21 février 2012).

Une autre question est soulevée par quelques membres du Bureau qui constatent que de plus en plus d'étudiants de Lettres classiques devenus enseignants n'enseignent plus que le latin et le grec sans enseigner le français ; outre les difficultés créées par cette situation (leur service est réparti entre plusieurs établissements parfois éloignés), c'est la cohérence même de nos formations qui se trouve ainsi remise en cause, et il convient de réaffirmer le nécessaire lien entre français et langues anciennes. Deux logiques semblent s'opposer ici : celle de l'Inspection Générale, d'avoir des professeurs de Lettres (français-latin-grec) et celle du Ministère, de réduire les Lettres classiques sur les seuls enseignements de latin et de grec. Cette question touche aussi les filières de Lettres classiques des Universités. Le Bureau décide de prendre contact avec la CNARELA sur ce problème.

Sur la **première épreuve orale du CAPES de Lettres classiques**, le Président a envoyé le 7 mars 2012 une troisième lettre au Ministère, celui-ci n'ayant toujours pas mis en ligne les indications qu'il avait promises en décembre 2011, malgré un nouveau courrier du Président à ce sujet le 10 février 2012. Au besoin, Jean-Yves Guillaumin enverra un nouveau courrier d'ici quelque temps.

Jean-Yves Guillaumin évoque les **rencontres de l'APLAES avec les politiques**. Au cours du dernier mois, une rencontre a eu lieu avec P. Albertini (équipe de campagne

Bayrou, MoDem), puis avec J.-Y. Le Déaut (équipe de campagne Hollande, PS). Les comptes rendus sont mis en ligne sur le site de l'APLAES. Du côté de l'UMP, elle aussi sollicitée depuis le mois d'octobre comme les autres formations politiques, une réponse est parvenue quelques jours avant la réunion du Bureau, mais la date proposée étant impossible, l'assistant parlementaire de Mme Guégot (députée de la Seine Maritime, responsable nationale pour les questions de l'Université à l'UMP) doit proposer une nouvelle date. Les comptes rendus de ces rencontres sont disponibles sur le site de l'APLAES.

J.-Y. Guillaumin donne ensuite quelques informations récentes. Il indique que la « mastérisation » est étrillée par la Cour des comptes dans son rapport annuel, remis le 8 février 2012 :

http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/Synthese_rapport_public_annuel_2012.pdf (sur la mastérisation, titre n° 19).

Il signale l'existence d'un texte récent (appelformation2012@gmail.com) émanant de collègues historiens, avec des remarques intéressantes mais aussi, ce qui suscite nos réticences, la conception de la deuxième année de Master comme « une année de préparation du concours (comportant un volet de sensibilisation professionnelle) ». Le master 2 recherche et l'agrégation paraissent décidément très menacés aussi bien par les intentions de ceux qui sont actuellement au gouvernement que par les projets de ceux qui sont susceptibles de les y remplacer.

Il rappelle encore aux membres du Bureau la démission d'une trentaine de membres du jury de l'agrégation de mathématiques. Et l'existence d'un texte de justification qu'ils ont écrit le 13 février 2012, avec des remarques et des critiques récurrentes.

Enfin il signale un autre « appel » mis en ligne le 23 février 2012 (<http://appel-enseignement-sup-et-recherche.fr/>) qui s'adresse aux candidats à la présidence de la République.

4. L'APLAES et les autres associations

L'APLAES, dans la continuité de ses actions menées au cours des derniers mois, n'a cessé de soutenir autant que possible et de relancer l'activité du « **Forum des Sociétés savantes** ». Notre webmestre Robert Alessi a même créé le site de ce Forum (www.societes-savantes.org). Nous avons participé à (et parfois même, contribué à susciter et à animer) des réunions auxquelles l'assistance est restée clairsemée. Nous avons pris notre part dans la rédaction (fin janvier 2012) d'un texte destiné aux candidats à la présidentielle. Ce texte (<http://www.societes-savantes.org/node/15>) a tourné ensuite parmi les associations qui, il y a plus de deux ans, avaient adhéré à la fondation du Forum — pour autant que l'on ait pu retrouver leurs coordonnées ou celles de leurs responsables. Il a recueilli, en une dizaine de jours, une douzaine de signatures d'associations ; ensuite plus rien, par une inertie imprévue et inexplicable. Cela est décevant et constitue une nouvelle démonstration de la difficulté qu'il y a à mobiliser les universitaires dans le contexte de désenchantement actuel. Mais, comme le texte existe, l'APLAES a bien l'intention, en ce qui la concerne, d'en faire état et de l'utiliser. Elle continue à croire au rôle complémentaire du Forum à côté d'organisations comme SLU ou SLR.

5. Journées de janvier/février 2012 sur les langues anciennes dans le Secondaire

Deux journées ont été consacrées aux langues anciennes (« Refonder l'enseignement du latin et du grec », 31 janvier et 1er février 2012), dans un colloque qui s'est

tenu à Paris, au lycée Louis-le-Grand. Bien que l'APLAES n'ait pas été invitée à y intervenir et qu'elle n'en ait pas été informée officiellement — ces journées, destinées aux professeurs de Lettres, s'inscrivant dans une perspective de valorisation de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le second degré —, il est utile de signaler à ses adhérents l'adresse à laquelle ils pourront trouver ce que l'on pourrait appeler les « Actes » de ces rencontres : <http://www.cndp.fr/musagora/accueil.html>.

L'après-midi est consacrée à la préparation de différents projets de motions que le Bureau proposera au vote de l'Assemblée générale lors du Congrès d'Orléans.

La séance est levée à 16h.

Régis Courtray
Secrétaire de l'APLAES



IV. Textes d'autres associations

Pour l'information des adhérents de l'APLAES

cnarela.

Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes

www.cnarela.fr

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Tél : 03 84 42 84 36

courriel : sylvie.pedroarena@orange.fr

motion

Au moment où d'éminents scientifiques s'apprêtent à réaffirmer l'importance fondamentale de l'étude du latin et du grec dans la formation de l'individu et du citoyen et où on prétend honorer officiellement la mémoire de Jacqueline de Romilly, la CNARELA, réunie en assemblée générale le 14 janvier 2012 au lycée Jules Ferry (75009 Paris), s'inquiète des menaces qui pèsent sur ces enseignements dans le cadre de la préparation de la rentrée 2012, dans l'enseignement secondaire comme dans le supérieur.

Pour que tous les élèves qui le souhaitent puissent étudier les Langues et Cultures de l'Antiquité dans des conditions satisfaisantes, la CNARELA demande instamment que des directives précises soient données à toutes les instances compétentes :

- consignes aux recteurs et aux chefs d'établissements pour qu'ils ne découragent pas les élèves par des refus d'ouvrir en 5ème le nombre de groupes permettant d'accueillir tous les volontaires, l'interdiction arbitraire de cumuler des options pourtant compatibles d'après les textes officiels, des horaires dissuasifs, des regroupements de niveaux, le non-remplacement des enseignants en congé prévu de longue date ;
- prise en compte de la saisie des options facultatives dans les dossiers d'orientation de fin de Troisième.

- maintien de la validation de ces disciplines au brevet des collèges et au baccalauréat ;
- remise à plat de la réforme des lycées qui, loin de sanctuariser les langues anciennes, aboutit trop souvent à les éliminer.

ALLE (Association le Latin dans les Littératures Européennes)

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et de Langues Anciennes des classes préparatoires Littéraires)

APL (Association des Professeurs de Lettres)

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes)

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires)

SLL (Sauver Les Lettres)

Les associations signataires saluent l'initiative du Ministère de l'Education Nationale qui consacre à l'enseignement des langues anciennes deux journées de colloque le 31 janvier et le 1^{er} février 2012, signe de l'importance qu'il leur accorde.

Elles restent toutefois très réservées sur la création du prix Jacqueline de Romilly destiné à récompenser les pratiques pédagogiques innovantes dans l'enseignement des langues anciennes. Si l'innovation pédagogique est indispensable en effet - qu'il s'agisse des langues anciennes ou de toute autre discipline - elle ne saurait suffire à « refonder l'enseignement du latin et du grec ».

Il apparaît indispensable que soit engagée parallèlement et rapidement une réflexion globale sur la place que l'on entend donner aux langues anciennes dans notre pays et plus particulièrement au sein des filières littéraires.

Mais pour l'heure, il convient que soient prises des mesures immédiates et concrètes afin de trouver solution aux deux problèmes majeurs que sont la difficulté du choix d'une langue ancienne dans le second degré et la baisse importante du nombre de candidats inscrits au CAPES de Lettres Classiques.

Nos associations proposent conjointement **cinq mesures** qui pourraient être rapidement applicables.

- **La première serait de faire respecter les horaires officiels des langues anciennes** (2h en 5^e, 3h en 4^e, 3^e et dans les trois niveaux du lycée). Les rectorats, sous prétexte que les langues anciennes sont optionnelles, n'abondent pas les moyens nécessaires à leur enseignement ou regroupent artificiellement les niveaux de lycée en dégradant davantage encore leur statut. De ce fait, ils fragilisent l'ensemble des études de langues anciennes : il est rare que sur la totalité de leur scolarité, les élèves latinistes et hellénistes aient connu un horaire complet. Il faudrait donc que le latin et le grec cessent d'être des cibles privilégiées de mesures d'économies.

- **La deuxième concerne la liberté de choix du latin ou du grec.** L'accès à l'étude des langues anciennes est souvent empêché au collège par des mesures comptables ou par une concurrence maladroite entre options. Tout d'abord les rectorats limitent ou réduisent le nombre de groupes de latin en 5^e, empêchant de fait les élèves de devenir latinistes alors même qu'ils en font la demande. Nos associations demandent donc l'abandon de ces *numerus clausus*, car la baisse artificielle des effectifs devient trop souvent l'alibi de suppressions ultérieures. Par ailleurs, la langue ancienne est trop souvent mise en concurrence avec les Langues Vivantes lorsque l'établissement propose une section européenne ou internationale. On présuppose - souvent contre le vœu des familles - qu'un élève qui étudie plus particulièrement les Langues Vivantes sera surchargé de travail s'il étudie aussi une Langue Ancienne. On lui demande donc d'abandonner le latin à la fin de la 5^e s'il veut entrer dans l'une de ces sections. **Il suffirait d'une circulaire émanant du Ministère et adressée à tous les principaux de collège, spécifiant que la possibilité de continuer le latin en 4^e, ou de commencer le grec en classe de 3^e, doit pouvoir être offerte aux élèves des sections européennes et internationales.** Ce serait un signe fort d'une volonté clairement exprimée de ne pas opposer les langues entre elles.

Cela ne dispense pas par ailleurs d'une réflexion, indispensable, sur la pédagogie mise en œuvre depuis une vingtaine d'années dans l'enseignement des langues anciennes.

Les deux suivantes concernent le lycée où le choix d'une langue ancienne est devenu plus difficile depuis la réforme.

- **En classe de Seconde**, les langues anciennes peuvent être proposées en enseignement d'exploration et en enseignement facultatif. Mais, pour deux enseignements d'exploration offerts, un seul est véritablement libre puisque l'enseignement Sciences économiques et Sociales (ou PFEG) est obligatoire et diminue de fait les possibilités de choix d'une langue ancienne. Quant à l'enseignement facultatif, il est loin d'être proposé partout. **Une mesure à effet immédiat serait d'autoriser un 3^e enseignement d'exploration**, afin de faciliter le choix d'une langue ancienne et avant que ne soit remise à plat la réforme du lycée.

- **Quant aux classes de Première et de Terminale littéraires, il paraît incompréhensible que le latin n'y soit pas une discipline obligatoire.** L'argument consistant à dire que la langue ancienne n'est pas suffisamment attractive et détournerait les élèves de la filière littéraire ne vaut pas, d'abord parce que la rénovation pédagogique qui est engagée et soutenue par ce colloque entend y remédier, ensuite parce que l'exemple des CPGE littéraires prouve que l'obligation d'étudier une langue ancienne n'a pas détourné les étudiants de cette voie : depuis qu'une réforme les a rendues obligatoires en HK, le nombre d'inscrits n'a pas baissé comme l'annonçaient ses détracteurs, mais est resté parfaitement stable. Et c'était avant que ne soit mise en place la BEL - banque d'épreuves littéraires – qui diversifie désormais les débouchés pour les filières littéraires. Rappelons de surcroît que Jean-Pierre Vernant et Jacqueline de Romilly voyaient tous deux dans cette mesure une proposition "raisonnable et légitime".

- **La hausse des effectifs au lycée est en effet un enjeu majeur pour la formation de futurs professeurs de Lettres.** Les élèves ayant étudié une Langue Ancienne au lycée pourront plus facilement envisager de faire des études de Lettres Classiques, en CPGE ou à l'université, puisqu'ils n'auront qu'une seconde Langue Ancienne à étudier en tant que débutants. Or, le nombre de candidats au CAPES de Lettres Classiques a considérablement diminué, au point que tous les postes nécessaires n'ont pu être pourvus. **Une cinquième mesure d'urgence s'impose par ailleurs, qui est de réintroduire immédiatement au CAPES de Lettres Modernes l'épreuve de latin** dont on ne s'explique toujours pas la suppression il y a deux ans, tant il est indispensable qu'un professeur qui enseigne le français connaisse le latin.

La mise en œuvre rapide de ces cinq mesures, concrètes et efficaces, serait le signe fort qu'une volonté politique accompagne et soutient toutes les innovations pédagogiques dans le domaine des langues anciennes, en attendant que s'ouvre l'indispensable réflexion que nous appelons de nos vœux sur la place des langues anciennes dans notre pays, dans le cadre d'un enseignement rénové des Lettres.

« FORUM DES SOCIÉTÉS SAVANTES » (février 2012)

Les Sociétés savantes signataires, membres du Forum des Sociétés savantes, représentatives de la communauté universitaire dans toutes les disciplines du savoir, résumant ci-dessous, à l'intention des candidats à l'élection présidentielle de 2012, quelques-unes de leurs positions sur des questions d'actualité afférentes à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ; elles demandent à ces candidats de s'exprimer sans ambiguïté sur les questions abordées.

1. Le rôle naturel de l'Université est de représenter le lieu de l'élaboration, de la critique et de la diffusion des savoirs, et telles sont les missions de l'Université que doit en priorité reconnaître et encourager le pouvoir politique, pour garantir aux étudiants la formation intellectuelle et scientifique que ceux-ci viennent y chercher. La mission fondamentale de l'Université n'est pas de formater les étudiants dans le seul but de leur insertion sur le marché du travail, mais de donner à chacun, sur des fondements disciplinaires et culturels solides, le moyen de développer sa liberté d'esprit et ses facultés d'analyse.
2. Les Universités sont fondamentalement un lieu de démocratie et d'égalité entre les enseignants-chercheurs. Toutes leurs instances sont traditionnellement de nature collégiale. La LRU tend à les faire fonctionner comme des entreprises qu'elles ne sont pas.
3. Le statut des enseignants-chercheurs, garant de la cohérence d'ensemble du système, doit être maintenu avec son caractère d'égalité entre tous au sein des différents corps, et avec des obligations de service identiques.
4. La recherche fondamentale doit être libérée et considérée. On ne peut juger de la valeur d'une recherche (et d'un domaine de recherche) à la seule aune de ses retombées économiques ponctuelles.
5. Les pouvoirs publics doivent cesser d'imposer continuellement aux universitaires, sur tous les sujets et en tous les domaines, des réformes brutales, improvisées et contradictoires.
6. La réforme dite de « mastérisation de la formation des maîtres », imposée contre l'avis unanime de la communauté universitaire, et dont les conséquences sont catastrophiques aussi bien sur la formation que sur le recrutement, doit être rapportée et rediscutée en véritable concertation avec toutes les parties compétentes.
7. Sans exclure la formation dans la didactique de la discipline, la recherche disciplinaire doit se voir reconnaître comme la composante fondamentale des masters, y compris et surtout ceux qui forment les futurs candidats aux concours de recrutement de l'enseignement. Elle ne saurait être remplacée de manière uniforme par une recherche en sciences de l'éducation.
8. Les Sociétés savantes réunies dans le Forum s'opposent absolument à la suppression des concours nationaux pour le recrutement des professeurs. Aucun système n'est aussi juste, efficace et transparent que celui des concours. Le concours à épreuves disciplinaires est le mode de recrutement le plus adapté s'il est vrai que le travail d'un professeur consiste fondamentalement à enseigner une discipline précisément définie. Pour la formation professionnelle, les Sociétés savantes réunies dans le Forum demandent le rétablissement d'une véritable année de stage après le succès au concours.
9. L'attrait de l'Université française auprès des étudiants étrangers — notamment ceux des pays émergents — doit être maintenu et développé, ce qui suppose d'avoir à leur égard une politique d'accueil volontariste aussi bien pour leurs études qu'éventuellement pour leurs débuts consécutifs dans la vie professionnelle. La France serait la première perdante à toute politique de tracasserie ou de rejet à l'égard de ces étudiants.

(Les textes antérieurs publiés par le Forum des Sociétés Savantes sont disponibles sur <http://www.societes-savantes.org>)

V. Congrès d'Orléans



XLV^e congrès de l'APLAES

Université d'Orléans

avec le soutien de l'Association Guillaume-Budé – Section orléanaise

1-2-3 juin 2012

« *L'imaginaire de l'eau dans la littérature antique* »

Programme



Illustration : *Grande danseuse* - P^{s.} av./ap. J.-C.
Trésor de Neuvy-en-Sullias (Orléans, Musée archéologique Hôtel Cabu)

Vendredi 1^{er} juin : Journée scientifique

UFR LLSH, 10 rue de Tours, Orléans-La Source
- Amphithéâtre Jean Zay

9h15 : Accueil des participants.

9h30 : - Allocutions inaugurales :

- Mme **Marie REYNIER**, Recteur de l'Académie Orléans-Tours
- M. **Youssoufi TOURÉ**, Président de l'Université d'Orléans-La Source
- M. **Christian BRUNEAU**, Directeur de l'UFR Lettres, Langues & Sciences Humaines
- Mme **Emilia NDIAYE** / M. **Franck COLLIN**, Organisateur du Colloque.

10h00 : **Alain MALISSARD** (section orléanaise de l'association Guillaume Budé) :
« *Oceanus* : imaginaire et questionnement scientifique »

10h30 : **Eleni KARAMALENGOU** (Université d'Athènes) :
« La fontaine sacrée dans la poésie augustéenne »

11h00 : **Nathalie CROS & Dominique D'ALMEIDA** (CPGE, Lycée Descartes de Tours) :
« Alexandre et les fleuves »

11h30 : Discussion autour des trois communications

12h : Déjeuner (offert, sur réservation) : Restaurant *L'Agora*.

13h45 : **Sophie LÉCOLE** (Université de Toulouse) & **Laury-Nuria ANDRÉ** (Université de Guyane) :
« L'imaginaire de l'eau chez Apollonios de Rhodes et Quintus de Smyrne »

14h15 : Dominique GOGUEY & Fabien DUBOUCHET (Université de Savoie) :

« Le rapport à l'eau dans l'imaginaire celtique et latin : confrontation de deux épopées
L'Enéide de Virgile et *La Razzia des vaches* de Cooley »

14h45 : Émilie NDIAYE (Université d'Orléans) :

« Les eaux du "séjour moisi de l'Hadès frissonnant" d'Homère à Dante »

15h15 : Discussion autour des trois communications.

15h45 : Départ en tram pour le centre d'Orléans.

16h15 : Hôtel CABU, Square Abbé Desnoyers, Orléans, visite (offerte sur réservation) par :

Mme **Véronique GALLIOT-RATEAU** (Conservateur)

M. **Jean NIVET** (Association G. Budé & Société archéologique)

- Collections Archéologiques : *Trésor de Neuvy-en-Sullias*

- Collections modernes : *L'art et l'industrie en orléanais*

- Annexe du Musée des Beaux-Arts : *Jeanne d'Arc et la peinture du Moyen-Âge à nos jours*.

18h : Hôtel GROSLOT, 3 place de l'étape, Orléans : Réception offerte par la Mairie.

19h30 : Dîner (20 €, sur réservation) au *Restaurant L'Étape*, 8 rue de la Bretonnerie, Orléans
 (à côté de l'Hôtel Groslot)



Illustration : *Divinité fluviale, p.é « Carantonus »*.
 Saintes, Musée Lapidaire

Samedi 2 juin : Journée pédagogique

Matin : UFR LLSH, 10 rue de Tours, Orléans-La Source
 - *Salle du Conseil*

9h : Rapport moral par M. **Jean-Yves GUILLAUMIN**, Président de l'APLAES.

9h30 : Rapport financier par M. **Fabrice POLI**, Trésorier.

10h : Interventions de l'Inspection générale et des Sociétés amies (liste provisoire).

M. **Bernard COMBEAUD**, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale

Mme **Sylvie PÉDROARÉNA** (CNARELA).

M. **Alain MALISSARD**, Président de l'Association Guillaume-Budé – Section orléanaise.

10h30 : Pause.

11h : Reprise des interventions.

M. **Michel FARTZOFF**, Association des Études Grecques (AEG).

Mme **Martine CHASSIGNET**, Société des Études Latines.

M. **Bernard LEGRAS**, Société des Professeurs d'Histoire Ancienne des Universités (SOPHAU).

M. **Patrick VOISIN**, Association des Professeurs de Premières et de Lettres Supérieures (APPLS)

M. **Paul DEMONT**, Sauvegarde des Enseignements Littéraires (SEL).

Mme **Alexandra DAVID**, Sauver Les Lettres (SLL)

M. **Romain VIGNEST**, Association des Professeurs de Lettres (APL).

12h : Déjeuner (offert sur réservation) : Restaurant *L'Agora*.

Après-midi : Présidence de l'Université, Château de La Source,
Avenue du Parc Floral - *Salon des Présidents*

- 13h** : Promenade digestive dans le *Parc Floral* (offerte sur réservation) :
Résurgence du Loiret, collections florales (<http://www.parcfloraldelasource.com/>)
- 14h** : Reprise de la séance pédagogique au Château de la Source (près du Parc Floral)
Lecture des enquêtes et débats.
- 15h30** : Élection du Bureau, vote des motions.
- 16h30 - 17h30** : Réunion du Bureau.
- 18h** : Temps libre.
- 20h** : Banquet (30 €, sur réservation) au Restaurant *Le Madagascar*, 315 Rue Reine Blanche,
Olivet (en bordure du Loiret)



Illustration : *Hylas et les Nymphes*, III^e s. ap. J.-C.
St-Romain-en-Gal, Musée archéologique
Dépôt de la ville de Grenoble

Dimanche 3 juin : Journée culturelle

Excursion en car (9h30-17h)
Visite de deux châteaux, déjeuner compris
(50 € sur réservation)

- 9h30** : Départ en car depuis centre-ville d'Orléans puis sur le parking de l'UFR Lettres,
10, rue de Tours.
- 10h** : **Château de Chambord** : Visite guidée en rapport avec le thème de l'art et de l'eau
à la Renaissance (http://www.chambord.org/Chambord-fr-idm-80-n-Au_chateau.html).
- 12h** : Déjeuner au Restaurant *Le Grand Saint Michel* (terrasse à Chambord).
- 13h30** : Départ pour Talcly
- 14h** : **Château et jardins de Talcly** : L'imaginaire littéraire d'un petit château fréquenté par de grands
écrivains : Pierre de Ronsard, Agrippa d'Aubigné, Albert Stapfer (<http://talcy.monuments-nationaux.fr/fr/>).
- 16h** : Retour sur Orléans.
- 17h** : Halte à la Gare d'Orléans Centre (liaisons très fréquentes pour la gare des Aubrais).
Fin du XLV^e Congrès de l'APLAES.

Merci pour votre participation et votre enthousiasme !
Pour toute information : emilia.ndiaye@univ-orleans.fr / franck.collin@univ-orleans.fr

VI. Les langues anciennes au Sénégal

L'ENSEIGNEMENT DU LATIN ET DU GREC AU SENEGAL DE 1960 A 2011

Le Sénégal, dirigé de 1960 à 1980 par le Président Léopold Sédar Senghor, agrégé de grammaire, professeur de lettres classiques, constituait le pays où l'enseignement des langues anciennes était le plus développé en Afrique. Tous les lycées dispensaient des cours de latin et de grec qui se prolongeaient au département de lettres classiques de l'université de Dakar. Mais, avec le retrait de Senghor du pouvoir, la montée des idéologies africanistes, l'émergence des nouvelles technologies et la crise économique, ces langues sont devenues presque « mortes » dans le système éducatif sénégalais.

I. L'ERE SENHORIENNE OU L'AGE D'OR DES ETUDES CLASSIQUES (1960-1980)

De l'indépendance jusqu'à la fin des années 80, le Sénégal était appelé la Grèce noire. Il n'existait nul établissement secondaire où ne fût enseigné l'humanisme classique. Tous les élèves de 6^e recevaient une initiation en latin au début de l'année. C'était seulement après les compositions du 1^{er} trimestre qu'intervenaient les orientations en 6^e classique (6^e A) ou en moderne (6^e M). Ainsi, même ceux qui n'étaient pas doués pour la langue de Cicéron en avaient alors acquis quelques notions.

Les lycéens qui avaient la chance de continuer leur cursus de latinistes avaient également la possibilité de choisir le grec comme deuxième langue en Quatrième (4^e A1). En classe de Seconde, qu'on fût littéraire (Seconde A1A2) ou scientifique (Seconde C1C2), on pouvait encore continuer ses humanités jusqu'au baccalauréat.

L'engagement de l'Etat pour les études classiques était tel que chaque élève possédait ses dictionnaires Gaffiot/ Bailly qu'il exhibait fièrement lors des devoirs sur table.

Le chef de l'Etat qui suivait de très près cet enseignement procédait généreusement à des dons d'ouvrages aux établissements scolaires. Pour massifier les effectifs classiques, l'Etat avait décidé d'accorder une bourse entière à tous les étudiants de lettres classiques, sans exception. Une section B fut ouverte à l'université de Dakar pour accueillir les bacheliers qui avaient étudié le latin en vue de leur initiation en grec. Seuls les deux premiers cycles étaient assurés à la Faculté des lettres par 3 coopérants français. Il était alors loisible à tout étudiant qui souhaitait poursuivre ses études, en vue du 3^e cycle ou de l'agrégation, de solliciter une bourse du Ministère de l'Education Nationale ou même de la Présidence de la République.

Ce bouillonnement des études classiques au Sénégal avait donné naissance à 2 grandes associations, celles des professeurs de lettres classiques dont le Président d'honneur était le président Senghor et celle des étudiants de langues anciennes. Ces 2 structures, outre la publication de revues scientifiques, organisaient régulièrement des conférences et des tables rondes.

C'est ainsi qu'un important colloque fut organisé à Dakar en avril 1977 par l'*Academia Latinati inter omnes gentes fovendae* (Académie pour la promotion de la latinité à travers tous les peuples). Pour la circonstance, d'éminents savants de France et d'Italie présentèrent en latin de riches communications à la suite de l'allocution d'ouverture du Président Senghor qui portait sur les relations historiques entre Rome et l'Afrique. Le professeur Pierre Grimal, l'un des plus grands latinistes du XX^e siècle, lut à cette occasion un exposé en latin intitulé « Vergilius apud Diogones » où il démontrait la similitude qui existait

entre les rites du peuple africain des Dogons et les pratiques religieuses décrites dans les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et *l'Enéide*.

Sans conteste, Dakar était réellement devenu la nouvelle Rome qui, malheureusement, allait s'effondrer sous les coups des préjugés idéologiques et de la crise économique.

II. L'APRES-SENGHOR OU LE DECLIN DU LATIN ET DU GREC AU SENEGAL (1981- 2012)

C'est à coup de prétextes d'ajustement structurel et de préjugés idéologiques d'africanisation que les langues anciennes furent attaquées par des pseudo- intellectuels et des soi-disant économistes. L'enseignement du latin et du grec représentaient selon les uns une acculturation occidentale pour les jeunes africains, selon les autres un luxe trop onéreux pour un pays sous- développé.

De tels discours entraînent une forte régression des études classiques. D'autres arguments plus pernicieux furent distillés auprès des parents d'élèves auxquels on tenta de faire croire que le latin était réservé aux Chrétiens et que les Musulmans devaient étudier l'arabe qui est la langue du coran. C'est ainsi que des Principaux de collèges et des censeurs de lycées trouvèrent un malin plaisir à placer les heures de cours de ces disciplines en fin d'après- midi, au moment où la plupart des élèves avaient déjà terminé leur journée. Les dotations en matériels pédagogiques furent supprimées dans les sections classiques qui ne pouvaient plus disposer de manuels ou de dictionnaires.

Dans l'Enseignement Supérieur, tous les privilèges sociaux furent retirés aux étudiants de lettres classiques qui, pour la plupart, perdirent leurs bourses d'études. Et aucune des 4 nouvelles universités ouvertes durant cette époque ne comportait une filière classique. Au même moment, les effectifs du département de langues anciennes de Dakar, jadis si importants, baissèrent selon un pourcentage si drastique que des voies s'élevèrent pour en demander la fermeture.

Décidément, le latin et le grec étaient en passe de devenir au Sénégal des « langues mortes ».

Devant cette situation, les enseignants imaginèrent de nombreuses stratégies pour fixer le latin dans les établissements. L'Association des Professeurs de Lettres Classiques fut reprise en main et redynamisée par de jeunes enseignants ; dans les Collèges d' Enseignement Moyen, les professeurs purent maintenir les cours de latin jusqu'en classe de 3^e, contrairement aux collèges privés catholiques où l'enseignement du latin est de plus en plus négligé (sauf dans 3 ou 4 établissements) ; des cours d'initiation en langues anciennes furent organisés dans les classes de Seconde de certains lycées, pendant qu'à l'université une section C fut ouverte au département de lettres classiques pour les nouveaux bacheliers qui n'avaient jamais étudié ni le latin ni le grec (pour l'année universitaire 2011-2012, si 18 élèves seulement ont été orientés en section A et B, 68 l'ont été en section C). Mais ces formations qui privilégient la quantité à la place de la qualité tardent encore à prouver leur efficacité pédagogique.

En définitive, seule une réelle volonté de l'Etat de promouvoir le latin et le grec dans le tissu scolaire et universitaire serait à même d'inverser la tendance. En outre, une bonne politique de communication devait être utilisée auprès des parents d'élèves pour leur démontrer l'intérêt des études classiques. Enfin, les chercheurs africains ont la lourde tâche de faire découvrir aux nouvelles générations la place importante de l'Afrique dans la littérature gréco-romaine.

Oumar SANKHARE
Professeur titulaire
Agrégé de grammaire

Pierre SARR
Maître de conférences
Assesseur de la FLSH